



## Les gagnants et les perdants du nouveau classement des crus bourgeois du Médoc

Ils sont 170. 170 propriétés des 8 appellations du Médoc (médoc, haut-médoc, margaux, listrac-médoc, moulis-en-médoc, saint-julien, pauillac et saint-estèphe) à apparaître dans le classement 2025 des Crus Bourgeois, publié ce lundi. C'est 80 de moins que lors de l'édition 2020. Parmi eux, 14 propriétés se voient attribuer le rang le plus élevé, celui de « Cru Bourgeois Exceptionnel ». 6 d'entre eux confirment ainsi leur rang précédent (Château Malescasse, Château de Malleret et Château du Taillan en Haut-Médoc, Château d'Arsac et Château Paveil de Luze en Margaux ainsi que Château le Crock en Saint-Estèphe).

Les 8 autres lauréats concernés (Château la Cardonne, Château Castera, Château Laujac en Médoc, Château Paloumey et Château Reysson en Haut-Médoc, Château Reverdi en Listrac-Médoc, Château Mongravey en Margaux et Château Laffitte Carcasset en Saint-Estèphe) se trouvaient tous dans l'antichambre que constitue le niveau inférieur, celui de « Cru Bourgeois Supérieur ». Ce sont donc 8 propriétés (dont le château d'Agassac, le château Lilian-Ladouys ou bien encore le château Cambon la Pelouse) qui ne porteront donc plus le titre de Cru Bourgeois Exceptionnel, la plupart d'entre elles n'ayant pas fait acte de candidature.

### Un nouveau cadre après une histoire mouvementée

Cette nouvelle édition 2025 du classement des Crus Bourgeois a une saveur particulière. C'est la première à succéder à un classement en vigueur. Pour rappel, l'histoire des deux dernières décennies fut mouvementée. Le tout premier classement publié en 2003 fut attaqué en justice dès l'année suivante par 77 propriétés n'y figurant pas, conduisant à son annulation pure et simple en 2007 après arrêté de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

### Publicité

Redevenu un label décerné annuellement et sans hiérarchie à partir de 2008, les Crus Bourgeois s'étaient remis en ordre de marche pour parvenir à éditer un nouveau classement en 2020, devenu quinquennal. De nouveau attaqué, par une propriété n'ayant pu accéder au rang de « Cru Bourgeois Exceptionnel » auquel elle prétendait, ce second opus sera finalement définitivement validé par cette même Cour en 2023. L'annonce des lauréats pour la période 2025-2029 était donc attendue avec impatience, son avenir sera évidemment scruté.

### Lire aussi :

A Bordeaux, six domaines viticoles dans le vent

Vin : les grands crus de Bordeaux se mobilisent contre des stéréotypes tenaces

Une évolution sensible des critères d'éligibilité a été voulue par l'Alliance des Crus Bourgeois pour se prémunir de toute attaque, en réaffirmant l'importance de la qualité des vins évaluée à l'aveugle par un jury de dégustateurs indépendants tout en imposant des critères plus stricts pour les deux niveaux de labellisation les plus élevés, en matière de certification environnementale (niveaux 2 et 3 obligatoires), de qualité et de typicité du cru (actions du vignoble à la mise en bouteille) ainsi que de sa mise en valeur (accueil touristique, distribution, promotion et valorisation). Et pour redonner un nouvel élan à ce classement, une campagne de publicité va être lancée conjointement, associant



ces vins à des moments de consommation conviviaux, inattendus. Ou comment redonner ses lettres de noblesse à des Crus Bourgeois dont la notoriété reste encore à améliorer.